



Réclamation après d'être mal traité

Par **NiceSouris**, le **16/01/2013** à **14:29**

Bonjour,

Je voudrais demander comment je puisse obtenir un RDV pour une réclamation d'être mal traité?

Je suis allée déposé mon dossier de la demande de la carte de séjour de 10ans . Selon Offi, j'ai le deroit de faire cette demande cette année.

Mais la dame de la préfecture s'est levée du pied gauche. Je suis à pein assise, elle comment de faire le dossier, sans me demander ce que je viens de faire. 10 minutes après,

elle m'a dit que mon dossier de demande est fait.

J'ai demandé aue ce dossier est une demande de 1an ou de 10ans.

Sa réponse tombé aussitôt; 1an.

J'ai dit " madame je voudrais faire une demande de 10ans"

Elle était énervée contre moi en disant " tu peux pas le dire avant?

J'ai répondu: vous m'avez pas demandé non plus;

Elle a dit à son collègue derrierr " elle me soule.

Je n'était pas énervé, car ça ne fait pas avancer les choses. Je reste assise. Vu je n'ai pas

l'intention de partir, elle a dit " je vais voir mon collègue:

Son collègue arrive en disant "ce genre de cas arrive souvent. Il lui a dit comment modifier le dossier, car elle ne sait pas. Elle était énervée . Une fois son collègue est parti, elle m'a dit " bon il y a beaucoup de dossier à traiter. Auqnd la carte sera prête, on va vous contacter.

J'ai redemandé " est ce que c'est une demande de carte de 10ans que vous avez fait?

Sa réponse: je verrai, si j'aurai le temps, je terminerai la modification dans l'après midi. Il faut dire qu'elle n'a pas voulu prendre la formulaire de la demande de 10 que j'ai complété.

Hier; j'ai eu ma carte de séjour de 1an

Donc je ne suis pas sûr qu'elle a fait un dossier de 10anq pour moi.

Je voudrais savoir comment je peux avoir un RDV avec son supérieur pour voir mon dossier et faire une réclamation en même temps?

Si j'écris une lettre à M. le PREFET, est ce aue c'est faisable? Pqrce qu'une lettre au bureau de service de séjour, ça risaue d'est jeté dans la poubelle.

Je vous remerci votre aide en avance

Cordialement

Par **AlexanderVas95**, le **16/01/2013 à 17:03**

Bonjour,

C'est le risque pour tous les étrangers, ils ne savent pas si leurs dossiers sont jetés ou non... mais normalement, personne ne jete les dossiers.

Et non vous ne pouvez pas aller voir le supérieur, mais il y a des chances que vous ne retomberais pas sur la même personne ou qu'elle vous a oublié depuis...

Vous pouvez écrire une lettre au Préfet mais je doute que ce soit lui qui lis toutes les lettres qu'il reçoit, car il doit en recevoir beaucoup avec les demandes de régularisation...

Par **NiceSouris**, le **17/01/2013 à 10:20**

Merci de votre reponse.

meme c'est son adjoint lit la lettre, je pense que c'est mieux que la lettre tombe dans les mains des agents du bureau de service etranger.

Desolee de le dire, c'est vraiment minable de ce qu'elle fait. De plus 2 h d'attente dans le froid pour l'ouverture de la prefecture, ne represente absolument rien pour elle....

Par **Nicole29**, le **17/01/2013** à **15:35**

mais en fait, la personne qui a reçu votre dossier travaille elle-même dans la section "étranger"
sinon elle n'aurait pas pût traiter votre dossier...